



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

jeunesse et sports : budget

Question écrite n° 14630

Texte de la question

M. Joseph Parrenin souhaite attirer l'attention de Mme le ministre de la jeunesse et des sports sur une inquiétude formulée par la Fédération nationale des offices municipaux du sports quant au budget 1999 dévolu au sport. Les associations sportives fonctionnent essentiellement grâce aux bénévoles qui sont souvent issus des couches modestes de la société. Considérant les difficultés financières que peuvent rencontrer ces bénévoles, notamment en raison du chômage, certains préfèrent stopper leur bénévolat qui grève leur budget. Aussi il serait souhaitable que le budget du sport soit plus conséquent ; il permettrait ainsi, dans le cadre du FNDS, de redonner dans les régions les moyens de fonctionner décemment à ces associations sportives. En conséquence, il lui demande quelles sont les mesures qui pourraient être appliquées pour la préparation de la prochaine loi de finances.

Texte de la réponse

Mme la ministre de la jeunesse et des sports fait siens, pour ceux qui relèvent de son ministère, les objectifs revendiqués par la FNOMS, qu'ils touchent à l'aide aux associations sportives de tout niveau et à celle aux bénévoles, indispensables au bon développement des activités physiques et sportives, aux subventions pour la réhabilitation du patrimoine sportif des collectivités locales, ou bien encore à la lutte contre le dopage. En ce qui concerne plus particulièrement le bénévolat, une loi est actuellement en préparation pour reconnaître le rôle essentiel des bénévoles et mieux intégrer le bénévolat comme élément moteur du développement du sport en France. Le ministère de la jeunesse et des sports doit disposer des moyens financiers suffisants, crédits budgétaires, dotations du Fonds national pour le développement du sport (qui ont augmenté de 98 MF en 1998 pour atteindre la somme de 1 014 MF), pour mettre en oeuvre de façon significative les priorités gouvernementales en faveur de l'emploi des jeunes, de la lutte contre l'exclusion, du développement de la citoyenneté et de l'aménagement durable du territoire grâce aux crédits délégués dans les régions. Les projets de lois sur la protection de la santé des sportifs, sur le sport ainsi que sur le bénévolat traduisent ces priorités en faveur du développement des activités physiques et sportives et des actions éducatives menées par les associations. Le budget 1999 du ministère de la jeunesse et des sports est actuellement en cours d'élaboration. Une croissance significative de celui-ci permettra de traduire par des mesures concrètes les dispositions nouvelles notamment en faveur du bénévolat qui seront introduites par ce dispositif législatif actuellement en préparation.

Données clés

Auteur : [M. Joseph Parrenin](#)

Circonscription : Doubs (3^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 14630

Rubrique : Ministères et secrétariats d'Etat

Ministère interrogé : jeunesse et sports

Ministère attributaire : jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 mai 1998, page 2749

Réponse publiée le : 13 juillet 1998, page 3916